Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260702-2026_49-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
02.99.42.03.33

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 01/07/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 17 | 19 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br>Pour : 17<br>Contre : 2<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 1er juillet 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LE CHÉNÉCHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles avec l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/06/2026.

**Présents** : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, Mme SAPIN Alexandra, M. MOULARD Hugues, Mme LEHOBEY Mélanie, Mme DELGADO Céline, M. BOUCAULT Sébastien, Mme AUGEREAU Nathalie, M. SOUTIF Olivier, Mme MABILLE Marie, M. COUGOULAT Erwann, Mme PINGIER Emmanuelle, M. LEDUC Valentin, M. NOËL Franck, Mme THIBAULT Caroline, Mme FOUQUART Cécile.

**Absents ayant donné procuration** : M. LE MERLUS François à M. LE CHENECHAL Didier, M. LEGEAY Gérard à, M. NOËL Franck.

**Absents :**

**A été nommée secrétaire** : Mme MABILLE Marie.

## 26-49 – AMENAGEMENT D'UNE PLATEFORME DERRIERE LA STATION D'EPURATION

Le service technique utilise le terrain jouxtant le bâtiment et sa plateforme, pour stocker en particulier des matériaux inertes (terre, graviers, tout venant …)

Le terrain va être utilisé dans le cadre des salles d'activités, et la chaufferie des salles sera implantée sur la plateforme du centre technique (environ 10 m²).

Il convient donc de stocker les matériaux inertes sur un autre terrain.

Le service technique propose l'élaboration d'une plateforme derrière la station d'épuration.

Le coût de la plateforme a été évaluée par la société DEROCHE à 2 770,00€ HT (3 324 TTC)

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le déplacement du lieu de stockage de matériaux inertes, l'élaboration de la plateforme, et le devis de la société DEROCHE.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 2 voix contre (Mme FOUQAURT et Mme THIBAULT), 0 abstention, décide :**